

Appel à candidature
Résidence d'écriture en Dordogne
Entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 mars 2021

Le Conseil départemental de la Dordogne met en œuvre, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), un programme de résidences d'auteur consacré à l'écriture de fiction pour les adolescents.

Ce dispositif poursuit les objectifs suivants :

- Encourager la création en permettant à un auteur de développer un projet d'écriture : Dans ce cadre, la résidence ne constitue pas une commande et ne propose pas l'édition d'une œuvre finalisée. Le candidat accepte de consacrer son séjour en Dordogne à l'avancement du travail de création sur la base duquel il aura été choisi et d'en faire une restitution publique en fin de résidence.
- Favoriser la rencontre entre l'écriture et le public adolescent, via des actions de médiation réalisées dans le cadre de ces résidences, les actions de médiation ne devant pas prendre le pas sur le travail de l'auteur. Dans ce cadre, le candidat accepte de participer à des rencontres dont les modalités seront définies avec lui et dont le nombre ne devra pas dépasser 15 journées (30% du temps de résidence).

Objet de l'appel à candidature :

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence dans un collège du Département de la Dordogne d'un auteur de fiction s'adressant aux adolescents pour une période de 10 semaines (fractionnées en deux périodes de 5 semaines d'octobre à décembre et de janvier à mars) entre 1^{er} octobre 2020 et le 31 mars 2021.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 28 février 2020.

Sélection des auteurs candidats à une résidence :

- La sélection des candidats est réalisée par un Comité de pilotage composé comme suit : le Président du Conseil départemental de la Dordogne ou son représentant, le Directeur général adjoint chargé de la culture, de l'éducation et des sports, la directrice de la Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord, d'un représentant de l'équipe pédagogique du collège.

- L'auteur accueilli en résidence est choisi sur la base d'un dossier (voir composition du dossier en annexe).
- Il ne doit pas, au moment de sa demande, résider en Dordogne et doit maîtriser la langue française.
- L'auteur doit avoir publié au moins une œuvre accessible au public adolescent (collégiens), hors éditions à compte d'auteur et assimilées.
- L'auteur a moins de 65 ans au 31 décembre 2020.

Conditions d'accueil de l'auteur en résidence :

- Le candidat sélectionné se voit attribuer une rémunération de 4500 € net pour les 10 semaines de résidence.
- Un logement est mis gracieusement à la disposition de l'auteur accueilli pour la durée de la résidence. L'attention des candidats est attirée sur le fait que ce logement est situé en territoire rural.
- Deux voyages aller-retour depuis le domicile de l'auteur sont pris en charge sur la base du tarif aller-retour SNCF – 2e classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence)
- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par le Département.
- Le résident gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Le résident sera autonome pour sa restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par la BDDP.
 - Le résident aura à sa charge les dépenses suivantes :
 - les frais relatifs au développement de son projet personnel
 - sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil
 - ses déplacements personnels

ENGAGEMENTS DE L'AUTEUR RESIDENT

Le résident s'engage :

- à résider dans le logement mis à sa disposition les 10 semaines,
- à travailler au projet d'écriture pour lequel il a postulé à la résidence,
- à accepter de participer à aux rencontres publiques et ateliers au sein du collège choisi et dans les bibliothèques du territoire le temps de sa résidence. Le programme de ses rencontres et ateliers sera établi en amont de la résidence en concertation avec l'auteur. Ces rencontres occupant 30% du temps de la résidence.

- **À l'issue du séjour**, le résident s'engage à tenir le Conseil départemental informé de la poursuite de son projet.

Si ce projet aboutit à une publication, il fera **figurer la mention** :

« *L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien du Conseil départemental de la Dordogne et de la DRAC Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du programme de résidence* ».

Pendant son séjour, l'auteur bénéficie d'une à deux Cartes Blanches qui lui permettent d'inviter d'autres artistes pour des rencontres avec le public des collégiens ou du tout public. Ces cartes Blanches seront élaborées en concertation avec la BDDP dans la limite du budget disponible.

ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

- Le Conseil départemental prend en charge la rémunération de l'auteur (bourse d'écriture), ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par la BDDP.
- Le Conseil départemental par le biais de la BDDP met en place la coordination de la résidence avec le collège retenu et les bibliothèques du territoire et en assure le suivi technique et administratif.
- Le Conseil départemental s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur et son travail au moyen de :
 - une présentation de la résidence sur le portail de la BDDP
 - une communication papier (affiches et dépliants) diffusée à l'échelle du territoire retenu.

Contact et renseignements : Sandrine PANTALEAO, Directrice de la BDP de la Dordogne, Tél. : 05 53 02 03 03, courriel : s.pantaleao@dordogne.fr

Composition du dossier de candidature :

Pièces à fournir :

- Un courrier faisant apparaître les motivations et les raisons de la demande, adressé à :
Mme la Directrice de la Bibliothèque départementale de Prêt
2 et 4 rue Albert Pestour
24 000 PERIGUEUX
- Une note d'intention sur des actions à mener en partenariat avec la structure accueillante.
- Un exemplaire des principaux textes publiés
- Une vingtaine de pages des ouvrages en préparation, ou une note (objectifs, résumé...) sur les projets en cours.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Une fiche de renseignement comportant les renseignements suivants :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Pseudonyme :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

N° de sécurité sociale :

Affiliation Agessa :

Activités professionnelles durant les cinq dernières années :